

GAN (sud)

5.1.1 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique -

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en Conseil Communautaire
le 19 décembre 2013, modifié le 23 septembre 2021.

PAU BÉARN PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

Légende

- AC1- Monument Historique
- AC1- Protection des Monuments Historiques
- AC2SI- Protection des sites et des monuments Naturels-sites classés
- AC2SI- Protection des sites et des monuments Naturels-sites inscrits
- AC4- Site Patrimonial Remarquable
- AS1- Captage d'eau potable
- AS1PP1- Servitude applicable dans le périmètre de protection immédiate des eaux destinées à la consommation humaine
- AS1PP2- Servitude applicable dans le périmètre de protection rapprochée des eaux destinées à la consommation humaine
- AS1PE- Servitude applicable dans le périmètre de protection éloignée des eaux destinées à la consommation humaine
- EL3- Domaine public fluvial
- PM1- Plan de Prévention des risques Naturels Prévisibles
- I1- Pipeline de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
- I1P- Poste de pipeline de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
- I2- Energie hydraulique
- I3- Canalisation de transport de gaz
- I3- Protection canalisation de transport de gaz
- I4- Canalisation électrique
- Poste détente Pau-Nord
- Puits de Gaz
- I6- Mines et carrières
- ▲ PT1- Centre de réception radioélectrique
- PT1- périmètre de protection
- PT2- Télécommunication; protection contre les obstacles des centres de réceptions et d'émissions d'ondes radiotélélectriques
- PT2- périmètre de protection
- PT2bZD- Zone spéciale de dégagement entre deux centres
- PT3- Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1- Voie ferrée
- T5- Servitude aéronautique de dégagement
- ▲ T8- Installation radioélectrique de navigation et d'atterrissement
- Limite commune
- Plan d'Exposition au Bruit Aéroport Pau-Pyrénées

